

Émus de telles supplications, les Pères du chapitre d'Arles résolurent de confier à Antoine l'organisation d'une nouvelle custodie.

FRANÇOIS avait donné à ses fils l'exemple d'actes de foi semblables. Il chargea par exemple, en 1219, Frère Angelo ou Agnello de Pise d'organiser la province d'Angleterre qui n'existait pas encore (1).

Antoine fut donc nommé Custode de la province de Limoges (2).

Allez, glorieux Antoine, enseignez les nations, instruisez-les. Plus que jamais vous êtes grand, vous êtes fort. FRANÇOIS d'Assise, avant de quitter la terre, est venu vous visiter, il vous a marqué d'un signe ; vous êtes vraiment, à jamais, pour votre Père, l'Apôtre Séraphique.

### Souscriptions pour la chapelle de Saint-Antoine

Report du mois d'août : \$725.63

Mme M.-L. Des Ilets, St-Charles, Richelieu.....	10.00
M. J.-A. Leclerc, Chicago, Ill.....	.75
M. J.-L. F. Lemieux, Québec.....	.75
Mme Jos. Satre, N.-D. du Lac.....	.25
Mlle M. Lemay, St-Vincent-de-Paul.....	.25
Mme A. Desjardins, „.....	.50
M. Hon. Blais, St-Evariste.....	.75
Mme M. Métayer, Biddeford, Me.....	.25
Une abonnée, Rimouski.....	.25
M. J. P., Beauport.....	1.00
N. M., Québec.....	1.00
Une amie de S. Antoine, Lévis.....	.25
Mme A. Picard, New-York.....	5.00
Mme André Lizotte, Québec.....	.25

\$743.83

(1) MISSAGLIA, lib. II, p. 81. Note A.

(2) AZZEVEDO, lib. I, cap. xv.—*Liber Miraculorum*.—AZZOGUIDI.—ANG. DA VINCENZA, lib. I, cap. XIII.—PÈRE At.—GUICHARD, chap. XVIII.